

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 92

Juin 2016

SNTUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

APPRENTISSAGE
Statut et conditions de
travail des PLP en jeu



DOSSIER
Syndicalisation
2016 : C'est
le moment !
p. 7 à 10

LOI TRAVAIL

Poursuivre le combat

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



SOMMAIRE

- 3 **Edito**
> Ne rien voir ne rien entendre jusqu'à quand ?
- 4>5 **Questions éducatives**
> Le ministère, toujours aussi servile avec les tenants de l'apprentissage
> Évolution des effectifs de l'enseignement professionnel
- 6 **Grand angle**
> Le chômage tue !
> L'ordre règne à Paris
> Trop Classe !
- 7>10 **Dossier : Syndicalisation**
> Ensemble, développons le SNUEP-FSU
> Exercer son droit syndical dans l'établissement
> Pourquoi adhérer ?
> Je suis retraité-e : je me syndique !
> Bien terminer l'année pour bien préparer la prochaine rentrée
> Aller vers l'égalité femmes-hommes, un enjeu de société
- 10 **Congrès national 2017**
- 11 **Vie syndicale**
> Loi travail : passage en force du gouvernement
- 12 **Carrières et métiers**
> Carrières et rémunérations
> Droits et obligations des fonctionnaires
- 13 **Vie des académies**
> Paris : le lycée Drouant ne doit pas être sacrifié sur l'autel de l'apprentissage !
> Limoges : risques psycho-sociaux ; comment se préserver ?
- 14 **Bulletin d'adhésion**
- 15 **Prélèvement**
- 15 **Contacts académiques**

NE RIEN VOIR NE RIEN ENTENDRE JUSQU'À QUAND ?

Le passage en force de la loi El Khomri génère réactions et mobilisations. Nos gouvernants refusent de voir l'évidence, d'écouter la population, jeunes et moins jeunes, salarié-es et syndicats.

Grèves et manifestations s'enchaînent depuis plus de 2 mois et la contestation gronde pour lutter contre ces violences sociales faites à l'ensemble du salariat et qui auront des effets encore plus dramatiques pour les plus faibles. Et tout cela, dans un contexte où 6,5 millions de personnes sont au chômage et environ 8,5 millions vivent sous le seuil de pauvreté. Parallèlement, une nouvelle forme de mobilisation, le mouvement Nuit Debout, a éclaté à Paris et dans plusieurs villes avec le mot d'ordre « *Contre la loi Travail et son monde* » pour dénoncer une situation sociale inacceptable. Il trouve sa force dans la mise en commun d'idées, la liberté de parole et dans sa structuration non pyramidale.

Le ministère a organisé les 2 et 3 mai des Journées de la refondation de l'école pour présenter un bilan de la loi de juillet 2013. Ce fut en réalité un séminaire digne des grandes entreprises où chacun-e s'est congratulé-e du travail effectué. La réforme du collège, publiée au lendemain d'une grève majoritaire et très fortement décriée dans les établissements, a été plébiscitée à plusieurs reprises. Tous les discours ont consisté à affirmer qu'avant la loi de refondation, c'était l'école du XIX^e siècle qui était à l'œuvre, mais que depuis 2013, l'école de l'égalité est en marche.

La circulaire de rentrée pour les LP « *Réussir l'entrée au lycée professionnel* » qui définit 5 mesures à mettre en œuvre pour nos élèves entrant-es en 1^{ère} CAP et 2nde bac pro à la rentrée 2016 ne répond pas aux difficultés rencontrées par les collèges et les élèves dans les établissements.

L'apprentissage se développe et s'accélère avec la nouvelle carte des régions. Lutter contre les inégalités dont les jeunes sont les premières victimes est une priorité car il existe une forte corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires.

Pour promouvoir l'apprentissage comme unique opérateur de la formation professionnelle, parlementaires, élu-es régionaux et Medef s'acharnent pour détruire l'enseignement professionnel public allant jusqu'à être les instigateurs de lois ou d'amendements sur la fusion pure et simple des CFA et des LP.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à se mobiliser collectivement pour combattre l'ensemble de ces attaques frontales et promouvoir la voie professionnelle publique seule à même de proposer des formations de qualité et de lutter contre les inégalités sur l'ensemble du territoire.

SNUEP
F.S.U.

Pour l'enseignement
professionnel public
Juin 2016 n° 92

38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél. : 01 45 65 02 56 - Courriel : snuep.national@wanadoo.fr - Site : www.snuep.fr
Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger ; Collaboratif : Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnayé ;
Photos : Patrick Bernard, Béatrice Gauthier, Marie-Caroline Guérin, Kwikwaju, Isabelle Lauffenburger, Françoise Lours, Photothèque Rouge/JMB ;
Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard, BP 39 - 61600 La Ferté Macé ; PAO : Studio Sevillanes ; Régie publicitaire : Com D'Habitude
Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr ; N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

LE MINISTÈRE, toujours aussi servile avec les tenants de l'apprentissage

En marge de la traditionnelle circulaire de rentrée, le ministère a publié la circulaire « *Réussir l'entrée au lycée professionnel* »¹ qui fixe 5 mesures à mettre en œuvre pour les entrant-es en 2nde bac pro dès la rentrée 2016.

Le ministère de l'Éducation nationale aime l'apprentissage !

Dès la 3^e ligne de la circulaire LP tout est dit sur la relégation de la voie professionnelle sous statut scolaire : « [...] le gouvernement souhaite, en partenariat avec les régions, développer l'appareil de formation en alternance par la voie de l'apprentissage mais aussi par la voie scolaire ».

La 1^{re} mesure impose au CA de signer des conventions collège/LP et collège/CFA. Ce travail fastidieux pour les élu-es des CA, sans intérêt pour la réussite des élèves, révèle surtout la volonté de créer des liens entre collèges et CFA. Cela augmentera la concurrence entre le service public d'éducation et l'apprentissage et accentuera la porosité entre les deux systèmes. Ces jumelages sont une menace à terme, un cheval de Troie pour la fusion LP/CFA envisagée par certains-es.

L'autre circulaire exige² explicitement de développer l'apprentissage dans les LP par le mixage des parcours et des publics. Bien que les collègues confrontés à ces classes ou parcours mixtes rappellent sans cesse les difficultés pédagogiques et les effets négatifs sur la formation générale et professionnelle, le ministère préfère, ici encore, répondre aux dogmes du Medef. Et en demandant notamment de s'appuyer sur les l'expérience des CFA, il remet en cause les compétences et la formation des



Maquettes, lycée Henri Brisson à Vierzon (18), © Patrick Bernard

enseignant-es et nie la réalité sur les échecs dans les CFA.

Évidemment, les campus des métiers et des qualifications, vitrine des régions, du patronat et des rectorats, sont encensés avant même que leur efficacité en termes de poursuite d'études ou d'ouverture des capacités d'accueil en CAP ou en bac soit prouvée ; une 4^e vague de labellisation est lancée.

La circulaire préconise de poursuivre le travail engagé sur les passerelles et sur les pôles stage

Quels élèves ont découvert une nouvelle passerelle ? Quels LP ont bénéficié d'aide pour les stages ? Cela relève d'une mascarade. Améliorer ces deux points nécessite obligatoirement de questionner les parcours et les contenus de formation, or le ministère le refuse catégoriquement.

Mesure 5 de la circulaire LP : suppression des CCF en 2nde (sauf en EPS)

Le SNUEP-FSU a toujours combattu le tout CCF. Après le retour aux épreuves ponctuelles terminales obtenues pour 3 disciplines, la suppression des CCF en

2nde concerne aujourd'hui tou-tes les PLP ! Restons néanmoins très vigilant-es : il est possible que le ministère exige des PLP

la validation du socle commun de connaissances et de compétences dès la rentrée 2016 – sans formation, sans outils et au mépris du travail des collègues de collège. Si cela était, le SNUEP-FSU appellerait les col-

lègues à ne pas le renseigner : la certification est et doit rester un dispositif sérieux et fiable dans le processus d'acquisition des savoirs.

Ces deux circulaires ne répondent en aucune façon aux attentes des PLP et aux besoins des jeunes. Le gouvernement, le Medef, certaines régions et des parlementaires attaquent frontalement la voie professionnelle sous statut scolaire, allant jusqu'à proposer de la liquider. Le SNUEP-FSU poursuit ses actions pour que l'EPP, seul à même d'offrir des formations diplômantes de qualité, soit revalorisé à la hauteur des enjeux qu'il représente pour l'avenir de tous les jeunes. ■

Sigrid Gérardin

1. BOEN du 31 mars 2016.

2. Encart au BOEN du 14 avril 2016.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'importance de la carte des formations

La campagne de valorisation de l'enseignement professionnel (EP), lancée pour les 30 ans du bac pro, régulièrement réaffirmée par les ministres depuis 6 mois, était bien discrète lors des Journées de la refondation¹. L'absence d'un réel volontarisme politique du ministère et des régions est d'ailleurs confirmée par l'analyse de l'évolution des effectifs.

Impact des politiques ministérielles

Avec 663 327 élèves à la rentrée 2015, l'EP a un effectif stable (+ 336) et non pas 5000 élèves de plus comme la DEPP² le prévoyait. Et encore, c'est grâce à la hausse des effectifs de T^{le} bac pro (+ 1 555) pourtant prévus à la baisse. Le ministère tablait sur des entrées constantes en 1^{ère} CAP et une augmentation de plus de 3500 élèves en 2^{nde} pro, mais dans les faits c'est une baisse pour la première (- 1 000) et la stabilité pour la seconde (- 84) quand la 2^{nde} Générale et Technologique voit ses effectifs croître de 6 000 élèves de plus que prévu. L'augmentation des effectifs de sortant-es de collège ne bénéficie qu'à la 2^{nde} GT, malgré la « valorisation » de l'EP. Pour la DEPP, cette baisse des entrées dans l'enseignement professionnel scolaire est bien due à une préférence pour la voie générale et technologique mais aussi à une incitation à poursuivre en apprentissage. Pour autant, les effectifs de ce dernier n'augmentent guère.

CAP, bac pro : une situation contrastée

Pour les rentrées 2016 et 2017, le ministère table sur une augmentation des effectifs (+ 0,4 % puis + 0,7 %) qui reste inférieure à celle de la voie GT (+ 3,1 % puis + 1,5 %) confirmant la tendance observée en 2015 d'une moindre orientation vers l'EP.

Le CAP continuerait à être fragilisé. Les entrées devraient diminuer de 1,3 % (- 800) en 2016 et de 1,5 % (- 900) en 2017. La

baisse tendancielle d'orientation/affectation vers le CAP est actée. Concomitamment, les classes ferment plus qu'elles n'ouvrent, les places étant de plus en plus limitées aux seul-es sortant-es de SEGPA.

Si les effectifs de bac pro devraient croître de 4 600 en 2016 puis de 6 600 élèves en 2017, la situation est plus contrastée. À la rentrée prochaine, le nombre d'entrant-es en 2^{nde} bac pro devrait diminuer (- 2 200). La croissance des effectifs globaux serait due à un moindre taux de sorties en fin de seconde et à l'augmentation du taux de réinscription des recalé-es au bac (+ 2 %). Sans cette augmentation du « redoublement », les effectifs diminueront.

Pour septembre 2017, le président de la République a annoncé l'ouverture de 500 formations porteuses d'emplois dans les lycées professionnels. L'ouverture de 500 divisions pourrait apporter plus de 10 000 élèves supplémentaires³. Pour autant, seul-es 4 800 élèves de plus sont attendu-es en 2^{nde} pro. Le ministère anticiperait-il sur les refus d'ouvertures en LP par les régions ?

SEGPA : BAISSÉ ENRAYÉE ?

La baisse tendancielle des entrées en 6^{ème} SEGPA des dernières années serait stoppée en 2017. Les effectifs de SEGPA passeraient de 91 691 à 84 126 de 2014 à 2017... Certain-es IA-DASEN veulent supprimer la 6^{ème} SEGPA et font craindre une nouvelle diminution.

L'évolution des effectifs de l'EP est fortement impactée par celle de la carte des formations. L'offre de formation doit augmenter via sa diversification. Certaines formations, porteuses d'emplois dans l'alimentation, les services aux personnes, le transport, la maintenance, le magasinage, la sécurité (avec des taux d'insertion à 7 mois supérieurs à 50 %), sont demandées mais trop peu existantes en LP. Pour le SNUEP-FSU, l'ouverture de ces formations doit se faire à tous les niveaux. ■

Axel Benoist

1. 2 et 3 mai 2016.

2. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, MEN.

3. Le nombre moyens d'élèves par classe de bac pro est de 20,6.

Sources : Notes d'information - MEN DEPP.



Pressing, lycée du Val de Bièvre à Gentilly (94). © Françoise Lours

Près de 8 élèves sur 10 sont scolarisé-es dans un LP public. La stabilité globale des effectifs en 2015 cache une baisse dans le secteur privé. Pour les années à venir, le poids du public devrait encore s'accroître.

LE CHÔMAGE TUE !

Plusieurs analyses ou dossiers¹ montrent que le chômage n'est pas qu'un problème économique et social mais aussi un problème majeur de santé publique.

ÉTAT SANITAIRE DÉGRADÉ

Au niveau international on parle de risque de mortalité multiplié par trois. En France, le chômage est responsable de 10 000 à 14 000 décès par an² : anxiété, stress, hypertension, dépression, addictions, rechute de cancer, maladies chroniques, suicide... Le constat est terrible : l'état sanitaire est plus dégradé pour les chômeurs (2,32 fois) et les chômeuses (1,71) que pour les salarié-es.

Les conséquences du chômage ont aussi des répercussions sur l'entourage : divorces, violences au sein de la famille... Une étude de 2004³ montre que leurs enfants perdent 12 points dans l'obtention du bac par rapport aux autres élèves.



© M-C. Guérin

Face à cette sous-évaluation des conséquences du chômage, le CESE préconise d'inscrire la précarité sociale parmi les critères de discrimination, de faire des études épidémiologiques...

UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE

C'est aussi un problème politique de choix de société qui montre que la société néolibérale est profondément inégalitaire. Au lieu d'as-

surer le droit au travail pour tout-es, les différents gouvernements préfèrent s'attaquer aux chômeurs/euses en baissant leurs allocations et en durcissant les contrôles. Pour le SNUEP-FSU une autre politique est possible. ■

1. Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis du 10 mai 2016 « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage ».
2. INSERM, étude de 2015.
3. Citée par le CESE.

L'ordre règne à Paris

Peut-on invoquer l'irresponsabilité des forces de l'ordre sans rappeler la responsabilité d'un pouvoir qui se crise et s'arc-boute pour préserver les intérêts personnels d'un président-candidat et servir les intérêts d'une classe dominante bien représentée par le MEDEF ? Ce pouvoir, qui prend peur, n'hésite pas à sacrifier les droits à l'expression syndicale, de se réunir, de contester collectivement. Pour éviter une convergence des luttes qui pourrait lui être fatale, il use de tous les moyens : escalade dans la violence et paradoxale criminalisation en particulier des jeunes et des représentant-es syndicaux pourtant victimes d'un usage disproportionné de la force, discrédit des manifestant-es par confusion entretenue avec les casseurs, drones survolant les manifestations...

Dans un déni de plus en plus flagrant de démocratie, l'usage face à des formes pacifiques de contestation de formes répressives dures, à Rennes, Paris, Nantes, Marseille ou ailleurs, l'usage d'armes, le recours à l'arbitraire et à une violence d'État dans un contexte d'état d'urgence oppressant, tournent au plongeon dans une forme de « dictature molle » mais réelle.

Le SNUEP-FSU s'insurge contre des méthodes qui nous rapprochent de l'état de fait et bafouent les droits des citoyen-nes. ■



© M-C. Guérin

TROP CLASSE !

Tour à tour institutrice puis directrice d'école à Bobigny « *au pied des tours et au cœur des problèmes* », Véronique Decker rapporte à travers une cinquantaine de petites chroniques « tranches de vie » 30 années de sa longue carrière loin des clichés et des fantasmes sur le 9-3. Enseignante et militante, elle témoigne sur les enfants, petits et déjà meurtris par la vie, sur les parents victimes des reculs sociaux, sur



les familles rongées par le froid et la faim. Très justement, elle affirme que « *ce n'est pas l'ascenseur social qui est en panne mais le plancher qui est percé* ». Dès les premières lignes, Véronique nous

surprend « *Je suis venue d'ailleurs mais j'ai choisi de rester ici, d'y vivre, d'y travailler* ». Alternant humour et colère, elle raconte la vie d'une école publique « Freinet » où elle et son équipe s'attachent à développer « une vraie petite république des enfants » à travers les Conseils d'élèves chargés de gérer les projets et l'argent de la coopérative scolaire. *Trop Classe !* est un petit chef-d'œuvre qui redonne espoir et envie d'enseigner. ■

Trop Classe ! Véronique Decker. Éditions Libertalia, 10 euros.

[syndicalisation]

DOSSIER

» Réalisé par

Serge Bertrand, Jérôme Dammerey,
Marie-Caroline Guérin,
Stéphane Leroy, Christophe Mayam,
Jacqueline Toutain

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU, par l'action de ses militant-es, fort du soutien de ses adhérent-es et sympathisant-es, est en constante progression. Après une quinzaine d'années d'existence, il est devenu une force incontournable pour défendre les LP, SEP, EREA et SEGPA et ses personnels.

Il poursuit son combat pour la réintroduction de réels parcours en 4 ans, pour la remise à plat des modalités de certification des diplômes professionnels, pour l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es, pour l'amélioration de la réussite des élèves et pour une réelle revalorisation des salaires et des pensions.

Le SNUEP-FSU, syndicat indépendant, s'oppose à la politique des gouvernements, de droite comme de gauche, qui n'ont toujours pas pris la mesure de l'urgence à investir dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et qui continuent à vouloir développer l'apprentissage. Déterminé à faire entendre la voix de ses personnels, il participe aux audiences et groupes de travail ministériels tout en ayant la préoccupation de construire les mobilisations nécessaires et les actions appropriées pour faire avancer les revendications des PLP et CPE. Ses mandats sont élaborés collectivement en recherchant constamment à être une force de résistance, de proposition et de progrès.

Le SNUEP-FSU est guidé avant tout par la défense et la promotion de l'enseignement professionnel public, de ses personnels et de ses élèves. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'est opposé au bac pro en 3 ans, au décret Peillon-Hamon

n'améliorant pas le statut des enseignant-es du secondaire, à la réforme du collège...

Le SNUEP, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, est membre de la Fédération syndicale unitaire, 1^{re} fédération de l'Éducation nationale. Le SNUEP-FSU, avec l'ensemble des syndicats de la FSU, a combattu le projet de loi El Khomri. Rejoindre le SNUEP donc la FSU, c'est rejoindre les dizaines de milliers de collègues du primaire et du secondaire de la Fonction publique. C'est renforcer le combat unitaire indispensable pour obtenir la satisfaction des revendications.

Le SNUEP-FSU est un syndicat dynamique et rassembleur, à l'écoute de la profession et au plus proche du terrain. C'est un syndicat démocratique qui n'a jamais renié ses mandats. Le syndicat, c'est vous ! Plus nous serons nombreux/euses et combatifs/ives et plus notre syndicat sera fort. Il nous faut un SNUEP-FSU encore plus fort pour porter l'ensemble de nos revendications et c'est collectivement que nous les ferons avancer.

La période de présyndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de vous solliciter pour le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Il a aussi besoin de militant-es pour fonctionner, n'hésitez pas à contacter votre section académique. ■

Renforcez le SNUEP-FSU : syndiquez-vous et syndiquez vos collègues !

Exercer son droit syndical dans l'établissement

La reconnaissance du droit syndical dans la Fonction publique est le fruit des luttes menées au cours des deux derniers siècles jusqu'à être gravée dans les textes de 1946, de 1982, puis dans la circulaire du 16 juillet 2014. Faire vivre ce droit syndical est une condition de la démocratie et un facteur d'avancées sociales car cela permet en toute légalité l'organisation de réunions, d'heures mensuelles d'information, de stages syndicaux... autant d'occasions de réunir et d'informer les collègues pour débattre et s'organiser.

Affichage, diffusion électronique, tracts et local

Les syndicats peuvent distribuer des documents syndicaux dans les bâtiments administratifs, en dehors des locaux ouverts au public, pendant les heures de travail. L'administration met à leur disposition des panneaux d'affichage dans les locaux, en dehors de ceux ouverts au public. L'administration doit mettre à disposition un local à usage de bureau pour les syndicats dans les bâtiments administratifs. Les conditions d'attribution varient selon les effectifs. Le local doit être équipé de mobilier, téléphone, ordinateur, etc. Vous pouvez constituer un dossier syndical (un classeur par exemple) composé des circulaires et des journaux syndicaux (qui sert d'archives). Conservez-le dans votre casier ou dans le casier de la section SNUEP-FSU pour que les syndiqué-es puissent le consulter. Vous pouvez demander à l'administration un casier spécifique dans la salle des profs pour le syndicat.

Réunions d'information syndicale (RIS)

Les syndicats peuvent organiser des réunions d'information dans les bâtiments administratifs en dehors ou pendant les heures de travail. Ils peuvent prévoir chaque mois une réunion

Dans l'établissement, la section syndicale peut :

- ◆ afficher tout document syndical
- ◆ distribuer des documents d'origine syndicale
- ◆ disposer à l'intérieur de l'établissement d'un local
- ◆ avoir accès à des moyens de reprographie
- ◆ disposer d'un casier
- ◆ s'exprimer dans les médias

d'information pendant les heures de travail. Sous réserve des nécessités de service, ils peuvent les regrouper trimestriellement.

Congés de formation syndicale

L'agent-e peut bénéficier d'un congé pour formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé sur son temps de travail. La formation syndicale peut être dispensée par le SNUEP académique ou national mais aussi par la FSU et son centre de formation.

Participation aux congrès syndicaux

L'agent-e mandaté-e par son syndicat peut assister, sur son temps de travail, aux congrès syndicaux. Il/Elle bénéficie à cet effet d'autorisations spéciales d'absence dont la durée varie selon le niveau des congrès (internationaux, nationaux, autres). Le congrès national du SNUEP-FSU est précédé des congrès académiques et ils ont lieu tous les 3 ans. Chaque niveau choisit et mandate ses délégué-es.

Droit de grève

Le droit de grève est reconnu aux agent-es publics (sauf exception) avec certaines limitations possibles. Lorsqu'un préavis de grève est déposé au niveau national ou académique par une organisation syndicale, vous êtes « couvert ».

Important : lors d'une grève, c'est à l'administration de vérifier et de déclarer que votre service n'a pas été effectué. Vous n'avez pas à vous déclarer gréviste. Vous pouvez demander à l'administration si elle vous a déclaré-e gréviste. Vous pouvez également déposer un préavis localement. Il faut le déposer **5 jours francs** avant la grève. ■



Manifestation à Paris le 9 avril. © Isabelle Lauffenburger



POURQUOI ADHÉRER AU SNUEP-FSU ?

Le SNUEP-FSU se revendique d'un syndicalisme qui lie les intérêts des personnels de l'enseignement professionnel à la pratique professionnelle, à la défense de l'enseignement professionnel public et de ses élèves.

Face aux attaques contre l'enseignement professionnel public, le SNUEP-FSU œuvre à la mise en place d'un front syndical le plus large possible pour défendre les revendications des personnels.

Le SNUEP-FSU est :

- Le syndicat des personnels d'enseignement et d'éducation de la voie professionnelle dans la FSU, 1^{re} fédération de l'EN.
- Un syndicat de luttes et de transformation sociale qui défend nos revendications professionnelles.
- Le syndicat spécifique des LP publics pour que nos préoccupations ne soient pas noyées parmi celles des autres catégories d'enseignants-es.
- Un syndicat de revendications et de propositions, ni dans l'accompagnement des réformes, ni dans l'opposition systématique. Nous ne confondons pas contestation et immobilisme.

Nos mandats de défense de l'enseignement professionnel

- Contre la généralisation du bac pro en 3 ans qui sous couvert d'égalité entre les bacs des 3 voies, ampute d'une année la formation dans le but inavoué de supprimer 25 % des postes de PLP.
- Pour un moratoire sur la mise en place du bac pro GA qui symbolise et révèle tous les effets néfastes des dernières réformes.
- Contre toute fusion forcée de bacs pro. Malgré le bilan négatif du bac pro GA, le ministère envisage de poursuivre les fusions alors qu'elles coupent les bacs pro des réalités professionnelles et dénaturent les diplômés.

- Pour la fin du tout CCF. Nous nous sommes battus contre la généralisation des CCF et avons obtenu le retour à des épreuves ponctuelles dans plusieurs disciplines et leur suppression en 2^{de} pro.
- Pour conserver les LP dans l'éducation prioritaire.

Notre fonctionnement démocratique et collectif

- Les responsables du SNUEP-FSU ne sont pas des permanents syndicaux, totalement déchargés : ils assurent un service devant élèves.
- Le SNUEP-FSU participe pleinement à la vie fédérale de la FSU et siège dans les différentes instances représentatives ministérielles, académiques ou régionales pour représenter l'enseignement professionnel public, ses personnels mais aussi les élèves.

Nos valeurs

- Ne pas transiger avec la laïcité qui est le socle de la République et qui permet de vivre ensemble toutes et tous dans le respect de l'identité de chacun-e et de sa liberté de conscience.
- Lutter contre toutes les discriminations. Nous ne nous résignons pas aux inégalités. Nous combattons l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de racisme. Nous refusons toute remise en cause des droits des femmes à l'égalité.

Je suis retraité-e : je me syndique !

Dans l'histoire de notre pays les avancées humaines et sociales ont toujours été le résultat d'un rapport de force, essentiellement entre l'Etat et les travailleurs/euses. Les retraités-es les plus âgés-es sont les témoins irremplaçables de l'histoire des progrès sociaux.

Régulièrement est distillée l'idée que les retraités-es seraient des « nanti-es », des « privilégiés-es », dans le seul but de justifier de nouvelles régressions. Être syndiqué-e retraité-e aujourd'hui, c'est défendre ses conditions de vie, garantir un pouvoir d'achat et une protection sociale qui répondent à nos besoins.

Les retraités-es des syndicats de la FSU sont organisés-es en sections fédérales aux niveaux national et départemental. Dans

la FSU ils/elles participent activement à diverses réunions et instances comme le CDFD, le CFR. Par l'affiliation de leur syndicat à la FGR-FP¹, ils/elles améliorent les conditions d'un rapport de forces, seul à même de faire aboutir leurs revendications. Pour cela, il est indispensable de renforcer la syndicalisation des retraités-es.

1. Fédération Générale des Retraités-es de la Fonction Publique.

Nouvellement retraité-e je poursuivrai mon adhésion syndicale au SNUEP-FSU et je rejoindrai la SFR (section fédérale des retraités-es) de mon département !

Bien terminer l'année pour bien préparer la prochaine rentrée

Si la prochaine rentrée se prépare pour l'administration dès le mois de janvier (structures, postes, DHG), elle doit aussi se préparer à tous les niveaux du syndicat.

Au niveau local, au sein de l'établissement, il faut assurer la campagne de pré-syndicalisation, cette période est cruciale pour le syndicat. En effet, c'est à l'échelon local que l'on est au contact direct des collègues pour les faire adhérer et réadhérer. Pour cela, les sections locales doivent se faire communiquer par la section académique les résultats du mouvement pour pouvoir accueillir les arrivant-es (adhérent-es ou non) pour faire connaître le syndicat et ses représentant-es. Il peut aussi être nécessaire d'organiser une ultime réunion syndicale dans

Un-e militant-e doit consulter régulièrement la liste des lauréat-es aux concours

le cadre des réunions mensuelles d'information afin de faire un bilan de l'année écoulée, un bilan aussi des conseils d'enseignement et des répartitions de services.

Au niveau académique, le suivi du mouvement intra, en lien avec les commissaires paritaires, revêt lui aussi un caractère très important, tout comme l'affectation plus tardive des non-titulaires. Il permet notamment de mettre à jour le réseau des sections locales. En l'absence de section locale, il peut être intéressant de solliciter le/la collègue qui arrive pour l'aider à son installation. Un-e militant-e doit consulter régulièrement la liste des lauréat-es aux concours et leur envoyer un courrier ou un courriel de félicitations avec présentation du SNUEP-FSU et des démarches qui l'attendent. Le dernier bureau académique doit programmer les stages, répartir les décharges, le travail entre les militant-es et prévoir l'accueil des stagiaires à la rentrée fin août. Ce dernier bureau peut se dérouler dans une ambiance plus conviviale que d'ordinaire et se tenir au domicile d'un-e militant-e. ■



© M-C Guérin

La FSU a été signataire de l'accord égalité professionnelle dans la FP (mars 2013), avec une approche transversale des politiques d'égalité, qui implique d'aborder tous les dossiers soumis à négociation ou concertation sous cet angle.

Agir contre la précarité, c'est lutter contre les emplois à temps incomplet – dits plus acceptables socialement pour les femmes, et organiser les services à la personne dans des conditions qui permettent des emplois stables à temps complet. Il faut agir sur la rémunération – ainsi les métiers les plus féminisés sont moins bien rémunérés, et favoriser la promotion des femmes aux emplois de cadres.

Aujourd'hui la différence de salaire net mensuel est en moyenne de 19 % dans le secteur privé et de 16 %¹ dans la FP d'état, alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes. Il faut aller vers la mixité des métiers et l'égalité des rémunérations qui permettront aussi d'éliminer les différences des pensions (40 % en moyenne²) les femmes étant les plus nombreuses à percevoir une petite retraite. L'écart des pensions diminue et n'est plus que de 36 % pour la classe d'âge 65-69 ans en 2010, mais c'est une réduction bien faible !

C'est un des combats du SNUEP et de la FSU. C'est aussi une des luttes pour les commissaires paritaires du SNUEP-FSU dans toutes les instances paritaires concernant la carrière des PLP.

Aller vers l'égalité femmes-hommes, un enjeu de société

L'école participe malgré elle de la reproduction de stéréotypes, en ce qu'elle reflète une société. Pour le SNUEP et la FSU la prise en charge de la lutte contre ces stéréotypes est une priorité. L'analyse des manuels et programmes d'enseignement (image et répartition des rôles au sein de la famille, tâches ménagères, soins donnés aux enfants...) mais aussi la formation initiale et continue des personnels doivent y aider. ■

1. www.fonction-publique.gouv.fr, écart de rémunération entre les hommes et les femmes, 2015.

2. 967 euros bruts par mois contre 1610 euros par mois pour les hommes sans les avantages accessoires, pension de réversion et minimum vieillesse, DRESS, janvier 2015.

CONGRÈS SNUEP-FSU 2017

Comme tous les 3 ans le congrès du SNUEP-FSU se mandatera et renouvellera ses instances nationales et académiques.

Le vote d'orientation aura lieu du 7 au 19 novembre 2016 et la composition de(s) liste(s) sera finalisée début octobre 2016. Les appels à candidature (profession de foi et acte de candidature) pour une liste d'orientation seront diffusés dans un *Snuép Infos* courant juin/juillet.

Les adhérent-es souhaitant constituer une liste doivent communiquer au secrétariat national secretariat.national@snuép.fr leur appel et le nom de la personne référente de la liste. L'ensemble sera diffusé dans un *Snuép Infos* courant juin/juillet 2016.

LOI TRAVAIL

Passage en force du gouvernement

Le droit du travail s'est construit pour protéger le/la salarié-e, placé-e en position de subordination par rapport à son employeur. Produit de longues et rudes luttes syndicales, ce droit a évolué pour le bénéfice de tou-tes et a permis des avancées sociales. Le Code du travail s'est amélioré par la loi s'appliquant à tou-tes et par l'application du principe de faveur, les accords de branches ne pouvant être que plus favorables pour les salarié-es, les accords d'entreprise ne pouvant que respecter et améliorer le droit des niveaux supérieurs.

L'inversion des normes au cœur de la loi

La loi Travail va remettre en cause ces principes par l'inversion des normes, l'accord d'entreprise pouvant être moins favorable que ce qui est inscrit dans la loi. Les conditions d'emploi seraient ainsi « négociées » dans l'entreprise dans un contexte où le rapport de force n'a jamais été aussi défavorable aux salarié-es. Cette remise en cause de l'architecture du Code du travail permettra le développement du dumping social à l'intérieur d'un même secteur d'activité. Ce qui est recherché ici ce n'est pas la lutte contre le chômage mais bien encore l'abaissement du « coût » du travail en continuant à mettre la pression sur les salarié-es par le chantage à l'emploi et le développement de la précarité.

Pour le SNUEP-FSU, le droit du travail n'est pas un obstacle au développement de l'emploi. Il doit être appliqué partout notamment en augmentant les moyens de contrôle de l'Inspection du travail. Il doit être amélioré en apportant des droits nouveaux pour l'ensemble des salarié-es.

CE PASSAGE EN FORCE NE FAIT QUE RENFORCER NOTRE DÉTERMINATION À COMBATTRE CETTE RÉGRESSION D'AMPLEUR.

Si le Code du travail concerne avant tout le privé, les agent-es de la FP¹ sont aussi concerné-es, les régressions pourraient être transposées dans le secteur public. Nombre de règles inscrites dans le statut de la FP sont aujourd'hui la transposition de dispositions du Code du travail. La transposition de la loi El Khomri pourrait amener à multiplier les accords locaux et, ce qui remettrait en cause fatalement nos statuts, nos droits et nos garanties collectives.

Continuer la mobilisation jusqu'au retrait

La mobilisation des organisations syndicales (FO, CGT, FSU, Solidaires) et de jeunesse (UNEF, UNL) ont obligé le gouvernement à ouvrir des discussions. Les organisations de jeunesse ont obtenu certaines avancées. ARPE², amélioration de la rémunération des apprenti-es, revalorisation des bourses, extension de la CMU aux jeunes en rupture, poursuites d'études... ces mesures vont dans le bon sens mais ne modifient en rien les problèmes que pose cette loi. Les mesures concernant la formation professionnelle proposées pour les jeunes sont très nettement insuffisantes. Certaines mêmes sont dangereuses et vont à l'encontre des objectifs affichés par la loi de refondation de l'école. L'élévation du niveau de qualification reste un enjeu essentiel pour les jeunes mais aussi pour l'avenir de notre société. La question de l'éduca-

tion, du rôle de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire reste centrale pour la réussite de tous les jeunes, pour la réduction des inégalités d'accès à la formation et pour le développement de l'emploi.

Ces fortes mobilisations ont aussi permis l'intégration de nombreux amendements parlementaires qui ont encore fait évoluer quelque peu le projet de loi. Mais alors que ce projet de loi est entré en discussion au parlement, devant les nombreux amendements, la fronde de député-es de la majorité, le Premier ministre Valls a une fois encore décidé d'utiliser le 49.3 pour imposer une loi très largement rejetée.

Ce passage en force ne fait que renforcer notre détermination à combattre cette régression d'ampleur. Alors continuons ensemble à lutter contre cette loi dangereuse pour l'ensemble des salarié-es. ■

Jérôme Dammerey

1. Fonction publique.
2. Aide à la recherche d'un premier emploi.



© Kwikwaju, Creative Commons

CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Après 6 années de gel du point d'indice, l'annonce gouvernementale de 1.2 % d'augmentation du point apparaît bien maigre face à la dégringolade de notre pouvoir d'achat. C'est aussi dans ce cadre que le ministère ouvrira prochainement des groupes de travail ayant pour objet l'application des engagements PPCR¹. Toute la difficulté consiste à transposer aux grilles des enseignant-es les revalorisations analogues à celles dont bénéficieront les catégories « A Type » (les attaché-es).

Il s'agira pour l'essentiel de ventiler quelques points d'indice sur l'ensemble des échelons de la classe normale et de la HC, une revalorisation qui sera financée par une partie de l'ISOE (env. 400 euros en moins).

Il s'agira aussi d'intégrer un rythme unique d'avancement, de donner la possibilité à tou-tes de changer de grade et de créer un 3^e grade.

Les travaux se poursuivront jusqu'à la rentrée 2016 avec un passage probable des textes en comité technique ministériel

en octobre 2016. Cette revalorisation devrait intervenir progressivement de septembre 2017 à janvier 2018 puis 2019 pour une finalisation et une application des nouvelles grilles et rythmes en 2020.

Bien décidé à défendre le pouvoir d'achat des PLP et notre statut, le SNUEP-FSU participera à l'ensemble de ces GT afin d'y défendre ses mandats :

- » un rythme d'avancement unique le plus favorable ;
- » la disparition des notes avec maintien d'une double évaluation (IEN et CE) restant à définir ;
- » la fin de la HC avec l'intégration de ses échelons dans la classe normale avec la création d'un 12^e échelon, indice brut de 963. ■

Nicolas Duveau

1. Parcours professionnels, carrières, rémunérations.



Droits et obligations des fonctionnaires

Non-titulaires : des conditions d'accès à la titularisation toujours restrictives

Après des mois de débat, la loi déontologie est parue au Journal officiel le 21 avril 2016.

Très attendue par les non-titulaires, cette loi vient modifier la loi du 12 mars 2012 dite loi « Sauvadet ». L'accès à la titularisation par le biais de l'examen professionnel réservé est prolongé de 2

sessions. La date retenue pour observer les critères d'ancienneté n'est plus le 31 mars 2011 mais le 31 mars 2013.

Si le glissement de la date d'appréciation de l'ancienneté va permettre à de nouveaux non-titulaires d'accéder à ces recrutements, le SNUEP-FSU dénonce l'absence de modifications des conditions d'accès qu'il juge trop restrictives et qui empêchent l'accès à la titularisation du plus grand nombre.

Cumul d'activité

En outre, la loi déontologie vient préciser les conditions de cumul d'emploi. Toute activité lucrative est interdite dès lors qu'un-e agent-e exerce à temps plein, y compris sous statut d'auto-entrepreneur puisque celui-ci doit maintenant faire l'objet d'une inscription au registre du commerce. Des dérogations sont prévues pour les activités artistiques. Un temps partiel pour création d'entreprise peut être demandé. Le cumul d'emploi est alors possible tant que l'agent-e est à temps partiel.

Amélioration de la protection fonctionnelle

Cette protection, qui oblige l'administration à assister les agent-es victimes d'une infraction dans l'exercice de leur fonction, est étendue à leur famille (conjoint-es, concubin-es, pacsé-es, enfants, ascendant-es). ■

Bérénice Courtin

Conditions d'accès aux concours réservés et examens professionnels réservés 2017 et 2018

Être éligible aux sessions 2013 à 2016

Être en CDI

Justifier de 4 années de services en équivalent temps plein (quotité supérieure ou égale à 50 %, les services inférieurs à 50 % sont pris en compte à hauteur de 75 % sauf pour les agent-es en situation de handicap) auprès d'un même département ministériel :

- acquises au cours des 6 années précédant le 31 mars 2013

OU

- à la date de clôture des inscriptions à condition que 2 années aient été faites dans les 4 années précédant le 31 mars 2013

Avoir été en poste sur une quotité supérieure ou égale à 70 % au 31 mars 2013

PARIS

Le lycée Drouant ne doit pas être sacrifié sur l'autel de l'apprentissage !

Le lycée polyvalent hôtelier Drouant (Paris 17^{ème}) est, pour reprendre l'expression d'un responsable politique, « *incontestablement une réussite exemplaire et l'un des fleurons de l'enseignement technique français* ». Dans les filières techniques comme professionnelles, il obtient 100 % de réussite au bac. Bref, le lycée Drouant est un petit bijou de l'enseignement public.

C'est avec stupeur que les élèves et les personnels ont pris connaissance, le 23 mars 2016, de l'annonce faite par le SYNHORCAT² et le CFA Médéric³ du projet de « CFA Médéric 2018 ». Il s'agirait, pour résumer, de doubler les effectifs de l'actuel CFA qui cohabite avec le lycée public. Les signataires de la pétition « *Le lycée Jean Drouant doit vivre* » ne se trompent pas lorsqu'ils déclarent que le doublement des effectifs du CFA ne peut qu'entraîner une diminution draconienne de ceux du lycée et que ce projet condamne fatalement le lycée.



Rassemblement à Paris le 4 avril 2016. © Isabelle Lauffenburger

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU et le SNEP-FSU Paris ont immédiatement réagi, soutenant et participant à la mobilisation des élèves et des personnels tout en interpellant les responsables académiques. Ils déclarent notamment « *ce qui se prépare contre le lycée Jean Drouant est emblématique et avant-coureur. C'est la déclinaison de la politique gouvernementale du développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement public.* ». Nous exigeons le maintien du lycée

Drouant, aucune fermeture de classe, aucune suppression de poste. ■

Eric Cavaterra
Secrétaire académique

1. Budget 2004 - Jeunesse et enseignement scolaire par M. R Karoutchi au nom de la commission des Finances du sénat
2. Dirigé par Didier Chenet, ex-directeur administratif et financier de Sodexo.
3. Dirigé par Richard Alexandre, Délégué à l'apprentissage pour le SYNHORCAT après avoir été plus de dix ans Inspecteur de l'Education nationale.



LIMOGES

Risques psycho-sociaux ; comment se préserver ?

évolutifs, exposant leurs vies sur les réseaux sociaux, et consommant

En mars dernier, le SNUEP-FSU Limoges a organisé un stage sur les RPS et la préservation de la santé au travail. Les 25 collègues participant-es ont consacré leur matinée à mettre en commun leurs expériences et leurs interrogations à travers un questionnaire rédigé par une camarade. Les réponses ont permis de mettre en exergue les difficultés du quotidien dans la classe, quel que soit, ou en raison de, son âge, son sexe ou sa discipline, la confrontation à des adolescent-es sous influence des médias, au comportement et troubles

du sexe, de l'alcool et des drogues parfois dès l'âge de 11 ans ! Les différences d'analyses et de vécus ont animé un débat riche et fructueux. L'après-midi, un psychologue clinicien a apporté son expertise, ce qui a permis de trouver des réponses à certains questionnements, à la satisfaction d'une majorité des participant-es, même si certain-es sont restés un peu sur leur faim.

Il restera de ce stage quelques concepts à suivre pour se préserver : prendre du recul, extérioriser les problèmes pour ne pas se sentir isolé-e, ne pas rester seul-e avec une difficulté, parler, débriefer les

situations, déléguer les affects, savoir déléguer aux relais compétents, s'appuyer sur les règles et lois et sanctionner celles et ceux qui y dérogent, avoir confiance en soi et croire en ce que l'on fait, se réunir dans l'action pour obtenir des prises en charge.

Le SNUEP-FSU Limoges y prend sa part à travers les revendications qu'il porte et les instances où il siège dont les 4 CHSCT (Académique et Départementaux) qui mènent actuellement une expérimentation sur les RPS et leur inscription dans les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). ■

Béatrice Gauthier
Secrétaire académique

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016-2017

(aux tarifs d'adhésion 2015-2016)

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement avant le 31 août 2016
à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
n° d'adhérent-e (facultatif) :
M. Mme
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : ____/____/____
Adresse complète :
.....
.....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} fédération de l'Education nationale.
Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE
PLP CPE AED
Classe normale Hors classe Stagiaire
Contractuel-le CDD CDI Vacataire
Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __/__/__
Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
Code (si connu) :

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

AFFECTATION
LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée SUP FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR Etab. d'exercice :
Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Nombre d'heures :
Montant : €
Mode de paiement :
1. Chèque-s : 1 2 3
2. Prélèvement* en 3 fois en 6 fois
3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)
**En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.*
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

| Éch. | Métropole | | | La Réunion | | N ^o Calédonie Polynésie Française | | Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane | |
|--|-----------|--------|--------|------------|----------|---|-----|---|--|
| | Cl. Norm | H.C. | | En euros | En euros | En CFP | | En euros | |
| 1 | 102 | 147 | 135 | 195 | 15 840 | 22 194 | 120 | 174 | |
| 2 | 111 | 165 | 147 | 219 | 17 280 | 25 059 | 129 | 195 | |
| 3 | 117 | 177 | 156 | 234 | 18 258 | 26 850 | 138 | 210 | |
| 4 | 123 | 187 | 165 | 249 | 19 332 | 28 638 | 147 | 222 | |
| 5 | 132 | 201 | 177 | 266 | 20 406 | 30 786 | 159 | 240 | |
| 6 | 135 | 216 | 180 | 288 | 20 763 | 33 294 | 162 | 256 | |
| 7 | 144 | 228 | 192 | 303 | 22 194 | 35 082 | 171 | 270 | |
| 8 | 153 | | 204 | | 23 628 | | 183 | | |
| 9 | 165 | | 219 | | 25 059 | | 195 | | |
| 10 | 180 | | 240 | | 27 567 | | 213 | | |
| 11 | 192 | | 256 | | 29 355 | | 228 | | |
| RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE | | | | | | | | | |
| | PLP 1 | 87 € | PLP CN | 96 € | PLP H.C. | 108 € | | | |
| RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION | | | | | | | | | |
| | PLP 1 | 117 € | PLP CN | 129 € | PLP H.C. | 144 € | | | |
| RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP | | | | | | | | | |
| | PLP 1 | 10 383 | PLP CN | 11 457 | PLP H.C. | 12 888 | | | |

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Date : ____/____/____
Signature :



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2016 et 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant